



## DE VIVE VOIX 28

6 mai 2014

### PROJET D'ALLOCATION DES RESSOURCES 2014-2015

Par Michel Milot, président du SEELG et du CRT

Le Collège a déposé une première version (incomplète) du projet d'allocation le 8 avril et, au terme de quatre rencontres, la partie syndicale a, pour une deuxième année consécutive, donné son accord au projet complété et renégocié. Sans être parfait – on constate toujours le manque de ressources, notamment au volet 2 –, ce projet respecte les balises de la convention collective. La partie syndicale a cependant émis certains bémols : elle réitère sa volonté d'être partie prenante des discussions concernant les ressources du volet 3 et de la colonne D et demande que celles-ci soient déposées en même temps que tout le reste. De plus, elle questionne l'utilisation de certaines ressources du volet 3 pour financer la formation continue. La partie syndicale a également signalé qu'elle avait le mandat de retravailler certaines des règles pour la coordination afin de réajuster des iniquités persistantes. À ce titre, le Collège a accepté un léger transfert du volet 1 vers le volet 2 en mathématiques pour régler un problème d'insuffisance des ressources pour la coordination.

Il faut en convenir, il y a un étranglement des ressources à la coordination (volet 2). Si l'on désire habiller un peu mieux « Paulette », il faudra bien dévêtir quelque peu « Jeanne ». Pour répartir les ressources, notamment celles liées à la coordination, l'organisation scolaire travaille à partir du document *Règles de répartition des enseignants entre les disciplines*<sup>1</sup>, document qui respecte les balises qui ont été adoptées par l'Assemblée générale en 2010. Bien que ces règles respectent ces balises, le pourcentage ou la formule utilisés pour chacune d'elles n'est peut-être pas le bon. La convention stipule que minimalement 72% des ressources du volet 2 doivent servir pour les coordinations, dont 10% pour les programmes. Cette proportion sera, l'an prochain, de 61,9% pour les coordinations de département et de 22,2 % pour les coordinations de programme.

Par ailleurs, notons le maintien de la libération syndicale à **3 ETC** (sans contrepartie cette fois-ci). **Malheureusement**, la partie patronale a maintenu la réserve pour la suppléance à **4 ETC** (chiffre que nous trouvons toujours trop élevé!) en rejetant la solution proposée par le Syndicat<sup>2</sup>. Notons également l'augmentation des ressources prévues pour l'encadrement (facteur PES 415) à **8,93 ETC**<sup>3</sup> (5,51 ETC en 2013-2014) et celles pour les nombreuses préparations à **3,01 ETC** (2,69 ETC en 2013-2014). Cependant, pour ces dernières, il importe de préciser la nécessité de réserver **0,7 ETC** à la discipline musique à la suite de la signature d'une entente nationale concernant l'application des

<sup>1</sup> Vous pouvez consulter ce document sur le site Web du Syndicat, à l'onglet *Syndicat*, section *Répartition des ressources enseignantes*.

<sup>2</sup> Voir l'article du *Portevoix* du 14 décembre 2012 qui portait sur ce sujet.

<sup>3</sup> Article détaillé sur ce sujet à venir.

nombreuses préparations dans le calcul de la CI en musique. Enfin, la partie syndicale est toujours dans l'attente d'une réponse à sa demande de porter de 2 à 3 membres le nombre d'enseignants sur le sous-comité paritaire sur la tâche (sous-comité du CRT).

### En chiffres, ça donne quoi?

Les prévisions de financement 2014-2015 déposées au CRT le 8 avril dernier sont relativement stables par rapport aux dernières années. En effet, des **361,28 ETC** prévus pour 2013-2014, le Collège en prévoit **363,52 ETC** l'an prochain. De plus, le Collège envisage de réutiliser **4,35 ETC** de la sous-embauche accumulée qui est actuellement à **13,01 ETC**. Le projet de répartition des ressources prévoit donc embaucher **4,35 professeurs de plus**. Voyons tout cela en détail.

En mai 2013, le Collège déposait le projet suivant :

### Projet de répartition 2013-2014

	Automne 13	Hiver 14	2013-2014
ETC financés	383,48	336,43	359,95
ETC répartis	386,54	347,64	367,09
Sous (sur) embauche	(3,06)	(11,21)	(7,14)

En date d'aujourd'hui, les « dépenses » de ressources sont les suivantes :

### État d'utilisation des ressources 2013-2014

	Automne 13	Hiver 14	2013-2014
ETC financés	377,31	345,25	361,28
ETC répartis	383,66	347,82	367,69
Sous (sur) embauche	(6,34)	(2,57)	(4,45)

On peut constater que malgré une prévision plutôt optimiste à l'automne et pessimiste à l'hiver, les prévisions se sont réalisées annuellement, ce qui est rassurant.

Les tableaux suivants présentent le projet d'allocation pour l'année prochaine.

### Projet de répartition global (volets 1-2-3 et colonne D confondus) :

	Automne 14	Hiver 15	2014-2015
ETC financés	385,79	341,25	363,52
ETC répartis	381,79	353,94	367,87
Sous (sur) embauche	4,00	(12,70)	(4,35)

**Projet de répartition détaillé par volets :**

	Automne 14				Hiver 15				Année
	Volet 1	Volet 2	Volet 3	D	Volet 1	Volet 2	Volet 3	D	
<b>ETC financés</b>	355,21	23,23	2,9	4,44	313,02	20,89	2,9	4,44	363,52
<b>ETC répartis</b>	353,66	21,98	2,75	3,4	323,43	21,98	3,05	2,6	367,87
<b>À répartir</b>	0	0	0,15	1,04			(0,15)	1,84	
<b>Sous (sur) embauche</b>	1,56	1,25	0	0	(10,42)	(1,09)	0	0	(4,35)

Pour le projet détaillé par disciplines, veuillez consulter le site Web du Syndicat, à l'onglet *Syndicat*, section *Répartition des ressources enseignantes*.

Pour toute question concernant la tâche, vous pouvez me joindre au poste 2296 ou à mon adresse courriel [michelmilot@hotmail.ca](mailto:michelmilot@hotmail.ca)